



Quelle mutuelle pour quels besoins à Saint Pol sur mer ?

D'année en année, force est de constater que la santé qui devrait pourtant être un droit pour tous est devenue un enjeu purement financier : il ne passe pas une heure sans que l'on entende à la radio une pub pour telle mutuelle, pas un jour sans pub dans votre boîte aux lettres que ce soient les journaux gratuits, les prospectus des hypermarchés ou dans le relevé de banque.

Chaque fin d'année, la chasse aux nouveaux adhérents est ouverte quitte à les aider pour la résiliation de leur contrat actuel. Toute cette pub a bien sûr un coût non négligeable qui se répercute sur la cotisation de l'assuré : c'est bien lui qui, finalement, paye la note !

Aussi, il est facile de comprendre les difficultés qu'éprouvent beaucoup de personnes pour avoir une mutuelle offrant des garanties correctes : la cotisation mutuelle est, pour beaucoup d'entre elles, devenue un luxe qu'elles ne peuvent plus se permettre.

Devant ce constat, l'idée est venue de mettre en place pour les habitants de Saint Pol une mutuelle. L'annonce a été faite pendant la campagne des dernières élections à Saint Pol sur mer et à Grande Synthe : une mutuelle solidaire et une cotisation divisée par 2 !

Il est évident que la mise en place d'une mutuelle nécessite une étude approfondie sur :

- l'importance de la population intéressée
- leurs souhaits sur le niveau de garanties
- le choix de la nature du contrat

ceci en sachant que l'assureur doit répondre à l'expression du besoin

L'expression du besoin nécessitait une étude, une large consultation de la population comme ce fut le cas dans d'autres villes (exemple : Achicourt dans le Pas de Calais). Nous ne pouvons que regretter cette absence de consultation d'autant que, depuis, nous avons pris connaissance des garanties & cotisation rattachée proposées par les commerciaux de la mutuelle « JUST »

Nous nous attendions à une proposition d'adhésion à un contrat collectif de mutuelle où il y aurait une garantie unique de qualité mais non somptuaire avec une tarification unique sans considération de l'âge : c'est tout le contraire qu'il est proposé !

- une option parmi 6 niveaux de garanties avec une 1^{ère} garantie de base
- une tarification différente prenant en compte l'âge de l'assuré des -20 ans à 90 ans 70 niveaux de cotisations

ce qui induit **420 cotisations possibles différentes et par assuré !**

Une mutuelle avec un choix parmi 6 options de garanties est un miroir aux alouettes :

- 1- Les options les plus chères renchérissent le coût du contrat de base car ceux qui y souscrivent utilisent davantage les garanties de l'option de base.
- 2 - les options créent des inégalités d'accès aux soins parmi les assurés
- 3 - les options génèrent une solidarité inversée avec double peine pour les moins riches qui renoncent aux soins et financent ceux des plus aisés.

Nous avons l'exemple de la garantie « chambre particulière » :

- l'assuré ayant peu de moyens ne sera remboursé que 40 € / jour s'il a opté pour le 1^{er} niveau de garantie même si la chambre particulière lui est facturée 65 €, l'assuré sera tenté à renoncer à la chambre particulière
- l'assuré plus aisé financièrement sera remboursé totalement des 65 € facturés s'il a opté pour le 6^{ème} niveau de garanties...il sera même loisible pour certaines cliniques d'augmenter le tarif pourvu que la mutuelle rembourse jusqu'à 100 €

Par ailleurs, en ce qui concerne la cotisation, une cotisation unique – sans aucune segmentation - est source d'économie récurrente au niveau des frais de gestion.

Avec la segmentation de la cotisation par âge de la mutuelle « JUST », cela induira de manière automatique un surcoût du fait des changements d'option en raison des augmentations de cotisation avec tous les risques inhérents à une baisse de garantie.

Pour un couple de retraités de 80 ans, la cotisation passe de 171,2€ € pour le 1^{er} niveau de garantie à 402,1 € pour le 6^{ème} niveau de garanties : est-ce cela une mutuelle solidaire ?

Les années passant, il est très difficile pour les retraités de changer de mutuelle et ils deviennent en quelque sorte prisonniers de la tarification imposée par leur contrat individuel.

Nous regrettons aussi que les retraités ayant eu un devis (le tableau de garanties avec la cotisation) aux permanences au CCAS n'aient pas reçu le tableau des cotisations par âge : ils auraient pu apprécier l'évolution future de la cotisation en fonction de l'âge sans, bien sûr, considérer les augmentations dues à l'inflation en raison du désengagement de la Sécurité Sociale !

C'est aussi là où le bât blesse ! La désillusion pourrait être au rendez-vous !

Information de dernière minute :

Nous avons eu connaissance que, sur Grande Synthe, des retraités ayant résilié leur contrat de mutuelle pour passer à la mutuelle JUST ont purement et simplement annulé leur résiliation !